

Compte-rendu du conseil du jeudi 22 janvier à 19 heures 30.

Présents : Thomas ROUSSE, Maurice MONNET, Corinne ODOBEL, Pascal SIMONET, Jean François REHFUSS, Gaël MONNERET, Martine RAISON, Roseline PACCARD, Jean Claude COMPAGNON.

Absent excusé : MARION Christophe.

Secrétaire : Jean François REHFUSS.

- Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil du 4 décembre 2025.

- Le maire présente le thème de la réunion : l'étude du zonage du futur PLUI.

Les différentes étapes ayant conduit au projet de zonage du futur PLUI sont déclinées de la façon suivante :

- Présentation des zones et de leurs caractéristiques à partir du PLU en vigueur. Zones A, N et U ainsi que leurs sous parties. Cette étude permet de définir précisément le zonage actuel et ses conséquences sur l'aménagement du territoire de la commune.

- Présentation des différentes étapes de la construction du PLUI, des recommandations et contraintes qui en sont issues.

- Rappel du PADD et de ses axes principaux.
- Les recommandations en vue de protéger l'espace naturel.
- Analyses des différentes trames et de leur impact sur le projet de zonage.
- Les possibilités et les besoins d'urbanisation au niveau d'ECLA et au niveau de la commune.

- Quelles pistes d'aménagement pour Pannesières demain ?

- Rappel de la configuration géographique de la commune.
- Possibilités de construction de logements offertes par les études : 5 dont 2 sans urbanisation.
- Possibilités offertes par la nouvelle STEP : 70 personnes.
- Possibilités de protection de l'espace naturel mettant en œuvre les recommandations du PADD :

- Séparation claire des espaces urbanisés.
- Importance de la trame verte (zone de protection de l'environnement) mais également des trames brune (protection de la végétation) et noire (Protection contre la lumière artificielle) dans l'axe nord – sud de la commune.

- Importance des zones végétalisées dans la lutte contre le réchauffement climatique et pour favoriser le stockage du carbone.

- Importance accordée aux activités agricoles et à l'approvisionnement de proximité.

De nombreuses questions ont permis de creuser plusieurs points de l'exposé.

Ces pistes seront rapportées et discutées lors d'une rencontre en février avec les membres du bureau d'étude « Citanova »

La séance est levée à 22 h 00.

Le maire : M.Monnet